



2023 - KINO FALTAZI 48H

POUR QUI ?

Vous êtes réalisateurs, acteurs, monteurs, cadresurs, ingénieurs son, ou tout simplement passionnés de cinéma et vous aimez vous mettre à l'épreuve ? Professionnel, étudiant, amateur passionné, voici le concours dont vous rêviez : un **Kino en 48h** durant le **Faltazi Festival**, les **29 septembre au 1 octobre 2023**.

Le **Kino Faltazi 48H** est une opportunité de réaliser un court-métrage quelles que soient vos compétences, de voir votre travail diffusé au Centre des Congrès du Chapeau Rouge et de, qui sait, recevoir le prix du meilleur court du **Kino Faltazi 48H 2023**.

QUAND ?

Le **Kino Faltazi 48H** débutera le **vendredi 29 septembre 2022**, à **20h** et se terminera le **dimanche 1 octobre 2023** à **12h**.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – PARTICIPANT

Toute personne peut participer au **Kino Faltazi 48H**. Les personnes mineures devront bénéficier de l'autorisation de leurs parents.

Cependant, c'est une équipe qui s'inscrit et non une personne. Il vous appartient donc de constituer en amont une équipe.

Un **formulaire d'inscription** en ligne sur le site www.krouin.fr/faltazifestival/ devra être **rempli et envoyé** afin de valider votre inscription, **avant le 15 septembre 2023**.

Attention : tout dossier incomplet se verra refusé.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE RÉALISATION DU COURT-MÉTRAGE

A - Contraintes imposées

Lors de l'ouverture du Faltazi Festival le vendredi 29 septembre 2023, le **chef d'équipe** que vous aurez désigné dans votre équipe **devra être présent**. Il lui sera donné plusieurs **contraintes** que vous devrez impérativement respecter pour que votre court-métrage soit validé à réception. Il pourra s'agir d'un accessoire que vous devrez faire apparaître dans votre film, d'un personnage ou encore une ligne de dialogue...On ne vous en dit pas plus.

La prise d'images de votre court-métrage pourra se faire dans la ville de Quimper, une autorisation a été accordée. Il vous appartient, si vous souhaitez filmer dans d'autres endroits, d'obtenir vos propres autorisations.



B - Temps de réalisation

Le décompte pour la réalisation de votre court-métrage débutera à 20h le vendredi 29 septembre et se clôturera le dimanche 1er octobre à 12h pile.

L'intégralité de la création doit avoir lieu dans cette période de **48 heures**, soit :

- **Ecriture du scénario**
- **Organisation de votre plan de tournage**
- **Création de vos costumes/décors si besoin**
- **Tournage**
- **Montage**
- **Conception du son**
- **Rendu**
- **Export sur les supports (nous n'acceptons pas les ordinateurs et les films non-rendus dans les temps)**

Toutes les images doivent impérativement être tournées pendant la période du **Kino Faltazi 48H**. Nous vous demandons de ne pas utiliser d'images que vous auriez filmées auparavant. Les animations et les effets spéciaux sont autorisés mais doivent être créés sur la durée du week-end du festival. Les photos sont autorisées si vous en avez les droits, et ne sont pas nécessairement prises lors du **Kino Faltazi 48H**.

Vous devrez avoir **rendu votre film le dimanche 1 octobre à 12h dernier délai dans un lieu qui sera définie ultérieurement**.

Le format dans lequel vous devez impérativement rendre votre film est :

- **Résolution Full HD 1920x1080 en 25p** (images/seconde), **progressif** (non entrelacé) **Codec H264 ou H265** format **avi, mov, mpeg** ou **mp4**
- Sur **disque dur** ou sur **clé USB** ; les cartes SD sont également acceptées.

C – Matériels

Aucun matériel ne vous sera prêté : ni camera, ni perche, ni banc de montage. Vous pouvez utiliser le support de votre choix pour la prise d'images.



ARTICLE 3 – DROITS ET AUTORISATIONS

A – Musique

Il vous appartient d'utiliser les musiques que vous choisirez pour votre court métrage. Le **Faltazi Festival décline toute responsabilité** au regard des droits SACEM sur les musiques que vous utiliserez. Il vous appartient de faire les démarches nécessaires si besoin.

B – Image

Il vous appartient d'obtenir l'autorisation de droit à l'image pour toutes les personnes que vous filmerez dans le cadre de votre court métrage. Le **Faltazi Festival décline toute responsabilité** pour des autorisations que vous n'auriez pas eues auparavant.

C – Animaux

Il va de soi qu'aucun animal ne doit être maltraité ou tué lors de votre court métrage mais nous préférons le rappeler !

D - Coûts de production

Les coûts de production liés aux court-métrages sont à la charge des participants.

ARTICLE 4 – DUREE DU FILM

Le film doit être compris **entre 2 minutes minimum et 8 minutes maximum (générique inclus)**.

Le **générique** ne doit **pas dépasser 1 minute**. Il vous est demandé de mentionner à la fin de votre générique en bas de l'écran la **mention « Kino Faltazi 2023 »** et de mettre **le logo du festival**. Exceptée cette demande, aucune autre contrainte ne vous sera imposée pour la construction de votre générique.

ARTICLE 5 – LES EVIDENCES

Afin que le film soit éligible, il doit respecter les règles de droit : pas de film obscène ou indécent, pornographique, pas de déclarations diffamatoires (sur une personne, une entreprise, etc.). Si un film ne respecte pas l'une de ces règles, il sera éliminé et ne pourra pas être projeté.



FALTAZI FESTIVAL
DU FILM
AUTOPRODUIT
GOUEL AR FILMOÙ HEP SKOAZELL

ARTICLE 6 – LES COMEDIENS

Afin d'aider les équipes qui le souhaitent à trouver des figurants ou même comédiens pour leur court, le Faltazi Festival lancera un appel à comédiens en herbe et **proposera aux équipes Kino la liste des personnes ayant répondu à l'appel.**

ARTICLE 7 – DIFFUSION

L'intégralité des films qui respectent les règles du **Kino Faltazi 48H**, sera **projeté le dimanche 8 octobre 2023** au Centre des Congrès (Chapeau Rouge) à Quimper. Attention, le comité organisateur peut disqualifier un film non conforme aux règles.

ARTICLE 8 – SELECTION DU GAGNANT

A l'issue de la projection, le **prix « Kino Faltazi 2023 »** sera décerné au court-métrage ayant remporté le plébiscite du public.

BONNE CHANCE A TOUS !